

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1495

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« à l'exception des groupements professionnels à caractère économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de limiter l'entrisme des intérêts économiques agricoles organisés au sein des établissements d'enseignement.

Cet article est un véritable cheval de Troie pour les intérêts les mieux organisés des secteurs agricole et agroalimentaire afin qu'ils pénètrent les établissements d'enseignement agricole et, par la mise à disposition de leur expertise, y influencent les contenus pédagogiques présentés aux apprenants.

L'étude d'impact du projet de loi confirme que l'expertise mise à disposition des enseignements pourra être orientée vers la défense d'un système productiviste ou d'une agriculture dite "de précision" en défendant une "meilleure prise en compte [...] de la robotique, des technologies digitales et des données ou des biotechnologies au service de l'agronomie". Il existe pourtant un consensus sur le fait que l'agroécologie, par opposition aux modèles dits conventionnel et de

précision, est la seule option viable pour préserver la biodiversité et garantir la résilience de l'agriculture face au changement climatique.

Le solutionnisme technologique que promeuvent les intérêts économiques du secteur vise avant toute chose à préserver leurs positions économiques et leurs profits et ne saurait en aucun cas constituer la clé de voûte de l'adaptation du système agricole et alimentaire au changement climatique.

Par ailleurs, dans un contexte de raréfaction des ressources pour les personnels enseignants et plus généralement d'un manque de moyens qui empêche d'organiser une formation durable à la transition agroécologique, le risque est grand que les établissements soient incités à recourir à ces intervenants extérieurs.

L'appui expert aux établissements d'enseignement agricole doit être limité aux professions avec les plus fortes exigences déontologiques et qui exercent leur activité de manière impartiale : les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les ingénieurs agronomes d'établissements publics et instituts techniques.